

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Plan Charlemagne - Rénovation du stade en synthétique et lancement de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du gymnase, site sportif Saint-Côme - Phase 1 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Salon-de-Provence, en accompagnement du "Plan Charlemagne" initié par le Département qui permettra la rénovation du collège Jean Moulin, souhaite réaliser la réhabilitation du complexe sportif du site Saint-Côme qui est mitoyen du collège.

En 2019, la première phase de l'opération concernera la rénovation du stade en synthétique et de ses abords ainsi que l'attribution de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la halle sportive, prévue à partir de 2020.

Cette première phase opérationnelle est estimée à 833 000 €HT pour l'opération de rénovation du stade et 300 000 €HT pour la maîtrise d'oeuvre du gymnase, soit un montant total de 1 133 000 € HT.

Pour ce projet, la commune ne bénéficie pas d'autres subventions. La participation exceptionnelle du Département pourrait s'élever à 906 400 € sur une dépense subventionnable de 1 133 000 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL